

LA VINDICTE POPULAIRE : VOL DES BOVIDES ET IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

POPULAR VINDICTION: BEEF THEFT AND SOCIO- ECONOMIC IMPACT

HANITRINIAINA Malalatiana Olivia

Doctorante

Université de Toliara

École doctorale : Lettres, humanités et Indépendances Culturelles

RANDRIAMIALISOA Rojo Fitiavana Jerry

Doctorant

Université de Toliara

École doctorale : Lettres, humanités et Indépendances Culturelles

RATOLOJANAHARY Fetra Tojsoa

Enseignant - chercheur

Maître de conférences

Université de Toamasina

RAKOTOVAHOAKA Heriniaina Virginie Caroline

Docteur en Sciences sociales

École doctorale : Lettres, humanités et Indépendances Culturelles

TOANDRO Maximilien

Doctorant

Université de Toliara

École doctorale : Lettres, humanités et Indépendances Culturelles

RATOLOJANAHARY Ravonirina

Doctorant

Université de Toliara

École doctorale : Lettres, humanités et Indépendances Culturelles

Date de soumission : 31/10/2024

Date d'acceptation : 26/11/2024

Pour citer cet article :

HANITRINIAINA. M. O. & al. (2024) «La vindicte populaire : vol des bovides et impact socio-economique»,
Revue Internationale du chercheur «Volume 5 : Numéro 4» pp : 967-980

Résumé

La vindicte populaire est un acte incriminé et puni par le droit positif malgache en vigueur, notamment le droit répressif malgache, donc une véritable infraction pénale. Face aux enjeux du vol des bœufs, la vindicte populaire engendre des impacts sur le revenu des éleveurs. Pour la commune rurale de Tsivory, l'élevage des bovins reste la base de l'économie. Les hypothèses sont basées sur les effets de la vindicte populaire sur l'économie et le social. L'objectif général s'articule autour de la détermination des principaux impacts du vol de bovidés. La recherche a été réalisée à partir des ménages dans la zone d'étude, soit 100 ménages répartis dans les quinze (15) Fonkotany. Pour l'analyse, on a utilisé l'analyse de la classification ascendante hiérarchique puis l'analyse en composantes principales. Les résultats de la recherche montrent que le nombre de ménages présente une forte corrélation hautement significative avec le nombre total de bovins volés, influençant directement le revenu. Deux modes opératoires de vol ont été identifiés dans les classes 1, 2 et 3. La restauration de la vindicte populaire permet d'avoir de la sécurité sociale en termes de Diana.

Mots-clés : Vindicte ; populaire ; vol ; revenu ; économie ; Tsivory.

Abstract

Popular vindictiveness is an act criminalized and punished by the Malagasy positive law in force, in particular the Malagasy repressive law, therefore a real criminal offense. Faced with the issues of cattle theft, popular vindictiveness has an impact on the income of breeders. For the rural commune of Tsivory, cattle breeding remains the basis of the economy. The hypotheses are based on the effects of popular vindictiveness on the economic and social sphere. The general objective is to determine the main impacts of cattle theft. The research was carried out using households in the study area, i.e. 100 households distributed in the fifteen (15) Fonkotany. For the analysis, we used hierarchical ascending classification analysis and then principal component analysis. The research results show the number of households has a strong, highly significant correlation with total and stolen cattle numbers and directly influences income. Two methods of theft have been identified in classes 1, 2 and 3. The restoration of popular vindictiveness allows social security in terms of Diana

Keywords: Popular ; vindictiveness ; theft ; income ; economy ; Tsivory

Introduction

La vindicte populaire existe bien dans la société, appelée « lynchage¹ » aux États-Unis d'Amérique (**LYNCH, 2019**). Au Togo, tout comme dans la plupart des pays africains, la vindicte populaire est devenue une pratique sociale courante. Au Bénin, les Béninois ne sont pas contre l'interdiction mais appellent à plus de sécurité (**IBS, 2021**). À Madagascar, la vindicte populaire est acceptée par 41 % de la population dans la zone Sud². Dans la région d'Amboasary Sud, les vindictes populaires prévalent déjà dans les localités de résidence de 26 % de la population, considérées comme justifiées pour les viols et les vols de zébus par respectivement 44 % et 40 % (**Zafimamonjy, 2021**). La réalité contradictoire sur la vindicte populaire, c'est une justice de fait, non judiciaire, qui consiste pour une foule à juger et condamner de façon expéditive et passionnée, au moyen d'une sanction arbitrairement choisie, les auteurs ou complices soupçonnés d'un comportement considéré comme contraire à la loi ou aux bonnes mœurs (**ADAMOU, 2019**). La plupart du temps, la justice formelle reste impuissante, incapable de châtier, parce que c'est un groupe de personnes qui l'accomplit. Il demeure dès lors bien difficile d'identifier le ou les coupables pour répondre des actes commis. La réalité constatée sur les réseaux sociaux montre des images ou vidéos de personnes le plus souvent brûlées ou battues à mort par des citoyens qui les accusent d'être les auteurs d'une infraction. C'est ce phénomène social à la qualification juridique et à la conception sociale antagonistes qui inspire le thème de l'article intitulé : « La vindicte populaire : vol des bovidés et impact socio-économique ». Mais pour le cas de vol des bœufs, la vindicte populaire est-elle influencée par le socio-économique ? Les hypothèses seraient basées sur les effets de la vindicte populaire sur l'économie et le social. L'objectif général s'articule autour de la détermination des principaux impacts du vol de bovidés. Les objectifs spécifiques sont d'appréhender le phénomène sous l'angle d'instrument de justice populaire et de relever son incompatibilité avec les principes juridiques de toute société démocratique. Les résultats attendus montreront que le phénomène sous l'angle d'instrument de justice populaire sera appréhendé et que l'incompatibilité avec les principes juridiques de toute société démocratique sera relevée. L'approche méthodologique repose sur une recherche qualitative et quantitative, visant à comprendre à la fois les perceptions, les motivations sociales et les impacts économiques du phénomène. Une combinaison de ces deux approches est

¹ Attaque collective et souvent injuste à l'encontre d'une personne.

² Rapport, Afrobaromètre International, Vendredi 1^{er} juin 2018

recommandée. Les sites d'étude sont sélectionnés dans des zones rurales où la pratique de la vindicte populaire est courante, en réponse aux vols de bétail. Il peut s'agir de villages ou de communautés rurales où les bovidés sont des biens essentiels. Les données qualitatives sont collectées par des entretiens semi-directifs avec des éleveurs, des membres de la communauté, des chefs de village et des autorités locales. Ces entretiens permettront de recueillir des témoignages sur les perceptions de la vindicte populaire et ses conséquences sociales et économiques. Une observation participante est également réalisée, en participant à des événements locaux pour observer les dynamiques de la justice populaire en action. Les données quantitatives, quant à elles, sont recueillies par une enquête par questionnaire : des questionnaires standardisés sont administrés aux éleveurs pour obtenir des informations sur la fréquence des vols de bétail, les pertes économiques associées, les pratiques de rétablissement de la justice, ainsi que l'impact sur la confiance dans les institutions locales. Le plan de cet article se structure ainsi : une section sur les matériels et méthodes, suivie des résultats et des discussions.

1. Matériels et méthodes

1.1. Définition ; caractéristiques et origines de la vindicte populaire

La vindicte populaire est un acte de justice expéditive, menée par des membres de la communauté, souvent en réponse à des crimes perçus comme menaçant l'ordre social, tels que le vol de bétail, le meurtre ou d'autres formes de violence. La vindicte populaire est un moyen informel de rendre justice dans des contextes où les institutions judiciaires étatiques sont absentes ou inefficaces (**Désiré, 2010**). Ce phénomène n'est pas seulement un acte de représailles, mais aussi un moyen de maintenir l'ordre social au sein de communautés où la solidarité joue un rôle essentiel. L'un des traits marquants de la vindicte populaire est son caractère spontané. La réponse collective à une injustice perçue est souvent rapide et non planifiée, ce qui reflète une forme de justice « communautaire » qui tente de maintenir la stabilité locale dans un cadre informel. La réaction de la communauté face à une transgression est souvent influencée par l'émotion collective, et non par une analyse rationnelle des faits ou des conséquences juridiques (**Nwankwo, 2015**). L'origine de la vindicte populaire peut être analysée sous différents angles. Dans les sociétés traditionnelles, la justice populaire était pratiquée dans un cadre formel, où les autorités traditionnelles réglaient les différends selon des coutumes locales bien établies. Cependant, avec l'apparition du droit moderne et la centralisation de l'État, ce phénomène n'a pas disparu. La faiblesse de l'État de droit dans de

nombreuses régions, surtout en Afrique subsaharienne, entraîne la persistance de la vindicte populaire comme un mécanisme alternatif pour répondre à l'inefficacité perçue de la justice officielle **(Benefo, 2007)**

1.2. Impact socio-économique de la vindicte populaire

Le recours à la vindicte populaire, bien qu'il soit perçu comme une forme de justice immédiate, peut avoir des conséquences sociales et économiques graves. Sur le plan social, **(Fitzgerald, 2013)** affirme que la vindicte populaire renforce la polarisation et la méfiance au sein des communautés, entre ceux qui soutiennent la violence populaire et ceux qui prônent l'application de la loi. Elle peut aussi exacerber les tensions entre différentes ethnies ou groupes sociaux. Sur le plan économique, la vengeance populaire peut entraîner des pertes financières pour les familles des accusés et, à terme, fragiliser l'économie locale. **(Blaise, 2017)** montrent que, dans des communautés rurales où le bétail est une ressource vitale, le vol de bétail et la rétribution violente qui en découle peuvent réduire les moyens de subsistance des familles, affecter la productivité agricole et engendrer des coûts sociaux, comme le déplacement forcé de familles fuyant la violence.

1.3. Théories de la justice populaire

- **Théorie de la justice réparatrice**

Dans le cadre de la vindicte populaire, la justice réparatrice peut s'appliquer lorsque la communauté, à travers ses propres mécanismes, cherche à restaurer l'équilibre et la cohésion sociale après une infraction grave, comme le vol de bétail. Les théoriciens comme **(Braithwaite, 2002)** ont souligné que, dans certaines sociétés traditionnelles, la réparation du tort se fait par des actes symboliques effectués sous la supervision de la communauté.

- **Théorie de la justice distributive**

La justice distributive s'intéresse à la manière dont les biens et les ressources sont distribuées au sein de la société, et comment les inégalités ou les injustices perçues dans cette distribution peuvent générer des conflits. Dans le cas de la vindicte populaire, cette théorie peut expliquer pourquoi des délits, comme le vol de bétail, sont perçus comme des crimes particulièrement graves. Le bétail est souvent une ressource vitale dans les communautés rurales, et le vol d'animaux affecte directement la répartition des biens et des ressources. Dans les sociétés rurales, où la solidarité sociale et la redistribution des ressources sont primordiales, un vol de bétail peut être vu comme une attaque contre l'équilibre économique et social. La justice

populaire, dans ce cas, apparaît comme un moyen de rétablir cette équité, selon une logique de "œil pour œil" (Rawls, 1971).

1.4.Zone d'étude

Tsivory est une commune rurale dans le district d'Amboasary Sud, de la région d'Anosy, province autonome de Toliara. Elle se situe à 148 km d'Amboasary Sud. La commune rurale de Tsivory compte 15 fokontany répartis en 55 villages, pour une population totale d'environ 42 854 habitants. La superficie totale est de 1 227 km², ce qui donne une densité de 11,9 habitants par km². Plus de 70 à 80 % de la population du fokontany de Tsivory sont des Bara descendants de Zafindravola, et 15 à 30 % de la population sont des Tandroy. Les autres ethnies sont minoritaires, en particulier les Betsileo (3 %), Mahafaly, Tanôsy, Tanala, Antesaka et Merina. La population est majoritairement jeune, soit 68 % de la population selon le dernier recensement. L'agriculture et l'élevage constituent l'activité de base de la population de Tsivory ; ces deux activités sont complémentaires.

1.5.Principes méthodologiques

Selon (Jouve, 1986), l'étude du fonctionnement permet d'établir des typologies. Une typologie de critères discriminants sur la vindicte populaire face à la socio-économie. La démarche a été réalisée à partir des ménages dans la zone d'étude, soit 100 ménages répartis dans les quinze (15) fokontany. Les questionnaires sont regroupés en quatre catégories : Nombres des Ménages (NM) (i) ; Nombres des Ménages Éleveurs (NME) (ii) ; Échantillon de Ménages Éleveurs (EME) (iii) et Nombres des Bovidés Volés (NBV) (iv). Pour obtenir les résultats, nous avons travaillé sur « l'Excel ; XL-STAT ». Pour l'analyse, nous avons utilisé deux analyses : la classification ascendante hiérarchique (CAH), qui vise à répartir les individus en classes homogènes, puis l'analyse en composantes principales (ACP), réalisée avec les variables présentant les plus fortes corrélations.

2. Résultats

2.1. La classification ascendante hiérarchique

Le résultat de la classification montre que la classe 4 est la zone très risquée en matière de sécurité. Ensuite, la classe 2 et la classe 3, et enfin la classe 1 est une zone spécifique par rapport à chaque groupe de la population d'Amboasary Sud.

Tableau 1 Résultats par classe

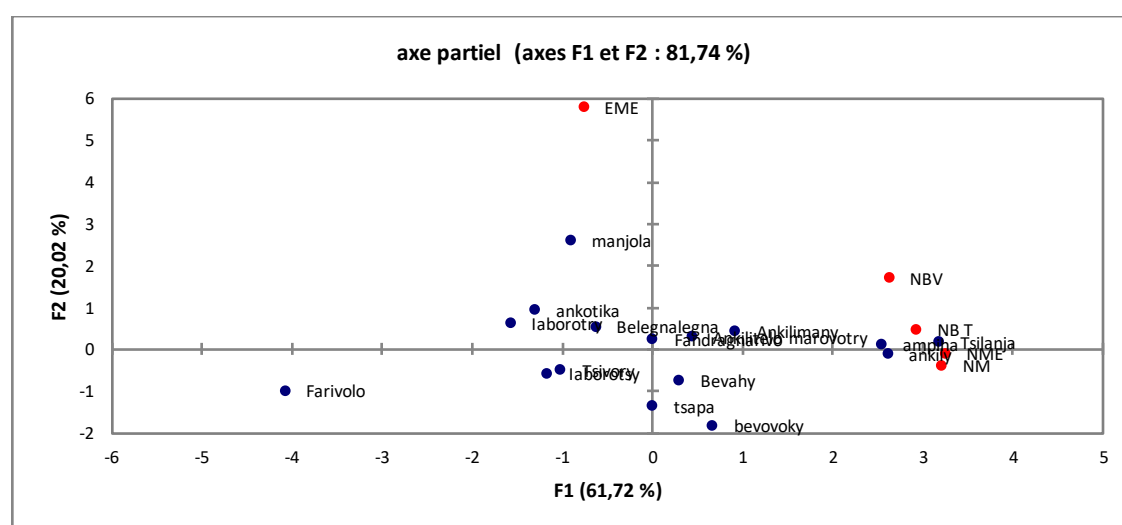
Classe	1	2	3	4
Objets	9	3	3	1
Somme des poids	9	3	3	1
Variance intra-classe	463468,72	78016,6	20075,00	0,00
Distance minimale au barycentre	183,07	77,45	83,78	0,00
Distance moyenne au barycentre	531,13	207,73	113,07	0,00
Distance maximale au barycentre	1235,25	296,46	143,63	0,00
	Tsivory	ampiha	manjola	Farivolo
	Ankilimany	Tsilanja	Iaborotry	
	bevovoky	ankily	ankotika	
	Iaborotsy			
	Bevahy			
	Belegnalegna			
	tsapa			
	Fandragnarivo			
	Ankilitelo marovotry			

Source : Analyse des auteurs, 2024

2.2. Analyse de corrélation avec les axes

Le graphique des axes partiels permet de voir les facteurs des analyses séparées corrélés avec l'axe 1 de l'ACP.

Figure 1 corrélation avec les axes



Source : Analyse des auteurs, 2024

2.3. Matrice de corrélation de Pearson et le Test du KMO

La matrice des corrélations permet d'analyser les relations bilatérales existant entre les différentes variables. La matrice de corrélation de Pearson permet d'évaluer la force et la direction des relations linéaires entre deux variables quantitatives. Les valeurs de cette matrice varient entre -1 et 1 : cela signifie que **1** indique une corrélation positive parfaite ; **-1** indique une corrélation négative parfaite. Et **0** indique aucune corrélation linéaire. Le test de **KMO** permettrait de vérifier si les données recueillies sur des variables comme le vol des bovidés, la perte de revenu, les conflits sociaux, sont suffisamment corrélées entre elles pour justifier une analyse factorielle. Si le test de KMO est élevé (proche de 1), cela indique que les variables sont bien inter-reliées et que l'ACP peut être utilisée pour en extraire des facteurs sous-jacents. En revanche, un KMO faible indiquerait que les variables ne sont pas assez corrélées pour effectuer une telle analyse. Donc, si $KMO > 0,8$: Excellente adéquation pour l'analyse factorielle ; si $0,7 < KMO < 0,8$: Bon pour l'analyse factorielle ; si $0,6 < KMO < 0,7$: Moyenne adéquation. L'analyse factorielle est possible, mais peut-être moins fiable et $KMO < 0,6$: Mauvaise adéquation, les données ne conviennent pas à l'analyse factorielle.

Tableau 2 Matrice de corrélation Pearson (n)

Variables	NM	NME	EME	NB T	NBV	KMO
NM	1	0,9959	-0,1964	0,6455	0,5365	0,51
NME		1	-0,1571	0,6834	0,5649	0,52
EME			1	-0,1382	-0,0097	0,10
NB T				1	0,6501	0,60
NBV					1	0,89
Valeur propre	3,0858	1,0010	0,5895	0,3218	0,0019	
Variabilités (%)	61,7162	20,0206	11,7897	6,4352	0,0384	
% cumulés	61,7162	81,7368	93,5264	99,9616	100,0000	

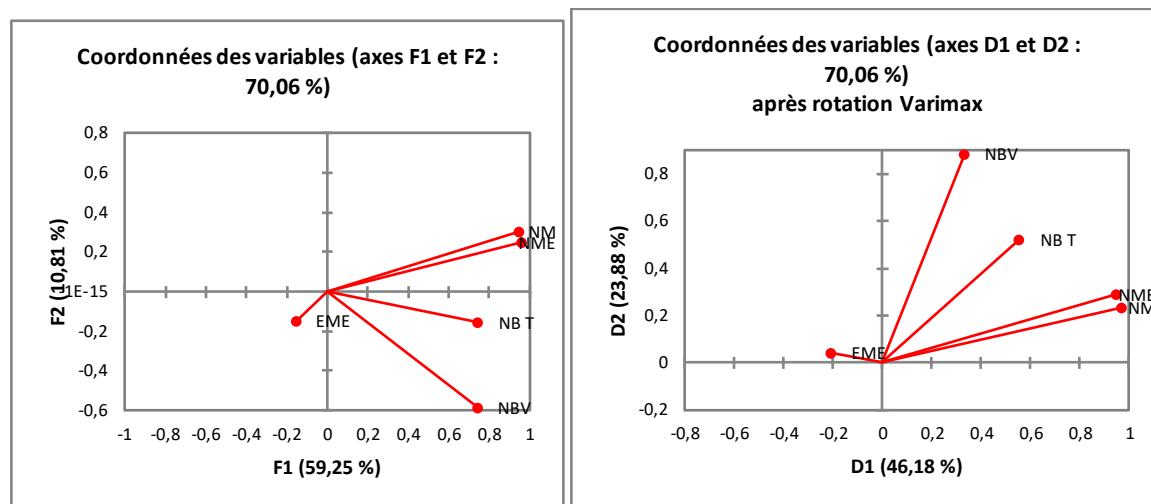
Source : Analyse des auteurs, 2024

2.4. Comparer les résultats de l'ACP normale avec l'ACP avec rotation VARIMAX

La demande que vous formulez semble se concentrer sur l'application de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) pour étudier un phénomène tel que "La vindicte populaire : vol des bovidés et impact socio-économique", et plus spécifiquement sur la comparaison des résultats de l'ACP normale avec l'ACP avec rotation VARIMAX. La rotation VARIMAX

recherche une structure simple : on tourne les axes de façon à augmenter le nombre de saturations fortes et faibles sur les facteurs NM et NME.

Figure 2 ACP normale et rotation Varimax



Source : Analyse des auteurs, 2024

2.5. Analyse des Impacts sur l'économie

Les impacts socio-économiques du vol de bovidés et de la vindicte populaire sont multiples et affectent les individus, les communautés et les régions dans leur ensemble. Si la situation n'est pas efficacement gérée, elle peut entraîner une dégradation de la qualité de vie des habitants, un ralentissement du développement économique local et un accroissement des inégalités sociales et économiques. En moyenne, le nombre de bovins perdus est de 6 ± 4 et varie de 2 à 24, avec un mode à 4. Le nombre de zébus perdus est groupé par tranche de cinq. La répartition est illustrée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 Répartition des éleveurs enquêtés selon le nombre de bovidés perdus

Fréquence de vol	Effectif des éleveurs (n=100)	Pourcentage %	IC 95% %
1	79	83,2	74,1 – 90,1
2	12	12,6	-6,7 -21
3	3	3,2	0,7 -9
4	1	1,1	0 -5,7

Source : Analyse des auteurs, 2024

Tableau 4 Fréquence des vols de zébu et nombre des éleveurs victimes

Nombre de bovidés perdus	Effectif des éleveurs	Pourcentage	IC 95%
--------------------------	-----------------------	-------------	--------

	(n=100)	%	%
<5	37	38,9	29,1 – 49,5
[5-10[	34	35,8	26,2 -46,3
[10-15[	17	17,9	10,8 -27,1
≥15	12	8,4	3 -14,6

Source : Analyse des auteurs, 2024

La plus grande partie des éleveurs (80 %) a été victime du phénomène de dahalo. Un éleveur a même été quatre fois victime du passage des voleurs. La totalité des éleveurs dans les 16 fokontany de la commune, excepté les 5 éleveurs sur les 21 recrutés à Amboasary Sud, a été victime de vol de bovidés. Il a été vérifié si la taille de l'élevage influe sur le passage des voleurs.

Tableau 5 Répartition des éleveurs selon la perte engendrée par le vol (en Ariary)

Perte (en Ariary)	Effectif des éleveurs (n=100)	Pourcentage %	IC 95% %
[1M-10M [	37	85,3	76,5 – 91,7
[10M-20M [	34	11,6	5,9 -19,8
≥20M	17	3,2	0,7-9

Source : Analyse des auteurs, 2024

Un peu plus du 4/5 des éleveurs (85%) ont perdu 1.000.000 à 10.000.000 ariary.

3. Discussions

En termes de discussions, le Fonkotany Farivolo est classé comme une zone très risquée en matière de sécurité et victime de vol de bovidés. Un peu plus de 3/4 des éleveurs (77,8 %) ont été victimes de vol de bovidés parmi ceux qui ont 15 têtes ou plus. Quel que soit le nombre de zébus, les éleveurs sont toujours à risque de vol. Deux modes opératoires de vol ont été identifiés dans les classes 1, 2 et 3. Le vol sous forme de cambriolage (tontakely) : quand les voleurs attaquent les villages pendant la nuit ou l'après-midi et les dévalisent en cambriolant autant les biens matériels que financiers des paysans. Le vol par surprise ou silencieux (joko ou soko) : il consiste à faire sortir silencieusement les bœufs de leur parc Tableau 1. Ce phénomène existe depuis longtemps. Les dahalo utilisent tous les moyens pour obtenir les zébus des paysans. Le district d'Amboasary Sud fait partie de la zone dite « zone rouge » à cause de l'insécurité qui y prévaut. Pour cette affirmation, on peut voir que les facteurs des

analyses séparées sont fortement corrélés avec les facteurs de l'ACP. Les NBV et NBT sont fortement corrélés avec l'axe des abscisses. La perte des bovidés entraîne d'immenses conséquences dans plusieurs Fonkotany et surtout dans le domaine de l'économie des éleveurs (Figure 1). Pour l'analyse de corrélation, on trouve une forte corrélation entre NM et NME avec les variables NBV et NBT, significativement au seuil de 1 % ou 5 %. Par contre, NME n'est pas significatif entre la variabilité étudiée, d'autant plus que la valeur de KMO de NBV, 0,89, confirme que la zone d'étude est très insécurisée à cause des vols de bœufs (Tableau 2). L'analyse en composantes principales décrit que le vol des bœufs est fonction des NBT, RP, et l'EME n'est pas significatif (Figure 2). Le vol des bœufs se produit constamment au cours de la nuit. Environ 9 cas de vol sur 10 sont des vols par surprise (90,5 %). Les restes sont des vols par cambriolage. Les attaques se déroulent la nuit (92 %), bien que la possibilité d'attaques durant l'après-midi soit envisageable (7,4 %). Un peu plus de 9 vols sur 10 (92 %) se passent pendant la saison sèche de l'année. Les attaquants opèrent par groupes de 14 ± 7 personnes en moyenne. Cet effectif varie de 7 à 40, avec un mode à 10. Malgré ce taux élevé de vols de bovidés associé à la violence, l'enquête n'a recensé que deux morts et 5 blessés parmi les éleveurs pendant la période étudiée. L'impact économique direct est estimé au prix des bovidés perdus. Au total, la perte s'élève à 506.100.100 Ariary, soit 168.700 USD pour les 100 éleveurs victimes de vols de bovidés. Les éleveurs ont peur d'affronter les voleurs de bovidés à cause des forces inégales. La perte moyenne se chiffre à $5.327.368 \text{ Ariary} \pm 3.757.020 \text{ Ariary}$, soit $1.776 \text{ USD} \pm 1.252 \text{ USD}$ (Tableau 3, Tableau 4 et Tableau 5). Les éleveurs ayant moins de 10 têtes sont majoritaires (74 %) parmi ceux qui ont été volés. En moyenne, six (6) bovidés sont perdus par éleveur et par attaque. La peur et la méfiance des éleveurs les poussent à vendre à perte un certain nombre de leurs bétail ou à les déplacer dans un endroit sûr, loin de la commune. La plupart des éleveurs ne gardent que les bovidés de trait qui les aident au travail, d'où la réduction de la taille de l'élevage pour chaque ménage. Ce système de prévention déficitaire s'avère nécessaire pour amoindrir les pertes en cas de vol. Selon le chef de district d'Amboasary Sud, « le nombre de bovidés perdus par ménage ou par village trouvé dans cette étude est largement inférieur à celui trouvé à Amboasary Sud en 2021, où une centaine de dahalo ont volé plus de 600 bovidés des villageois en une seule attaque ». Les éleveurs sont souvent victimes de vol d'une partie ou de la totalité de leurs troupeaux. Du point de vue de la vie quotidienne, environ 7 éleveurs sur 10 sont obligés de quitter leur domicile la nuit, avec une durée annuelle de 40 nuits en moyenne.. La peur des éleveurs face aux menaces des voleurs avant leur venue est la principale cause de

l'abandon de leur foyer la nuit. La sécurisation des femmes et des enfants est prioritaire. Le nombre d'éleveurs fuyant la nuit dans cette étude est largement supérieure, où 2 paysans sur 10 abandonnent leur foyer la nuit lors de la recrudescence du phénomène de vol de bovidés. Après le grand débat sur les zébus, un plan d'action visant à mettre en place un projet de développement du cheptel bovin malgache a été préconisé. L'impact économique des vols de bovidés ne concerne pas uniquement les éleveurs, le phénomène influence aussi de nombreux secteurs comme le commerce de bovidés et de viande. De ce fait, le prix de la viande sur le marché local n'a pas cessé d'augmenter pendant la crise. L'inflation a entraîné la diminution de la consommation de viande à Madagascar. Certains éleveurs décident de quitter leurs villages pour s'installer ailleurs, où ils se sentent en sécurité et commencent une nouvelle vie.

Conclusion

Cet article a permis d'évaluer les impacts de la vindicte populaire : vol des bovidés et impact socio-économique à Amboasary Sud, d'éclaircir le concept et l'évolution du phénomène de dahalo chez les éleveurs de bovidés. En réalité le vol de bovidés, souvent associé à des pratiques de justice populaire, représente un phénomène complexe aux répercussions profondes tant sur le plan social qu'économique. L'impact socio-économique de ce phénomène est amplifié par les tensions sociales qu'il génère dans les communautés rurales, exacerbant des inégalités préexistantes et entravant le développement économique local. Les pratiques de justice populaire, bien qu'ancrées dans certaines traditions, mettent en évidence l'absence de solutions efficaces dans la gestion de ces crimes au niveau institutionnel. Pour remédier à cette situation, il est crucial d'adopter des mesures de prévention et de renforcer les structures juridiques et policières. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation sur les conséquences sociales et économiques du vol de bétail pourraient contribuer à réduire ce phénomène, tout en promouvant le respect de la loi et la justice. La résolution de ce problème nécessite une approche holistique, impliquant les autorités publiques, les communautés locales et les organisations de la société civile. Ce n'est qu'en combinant efforts institutionnels et changements sociaux que nous pourrions espérer réduire l'ampleur de la vindicte populaire et ses effets délétères sur la cohésion sociale et le développement économique. Le phénomène de dahalo représente une menace permanente sur les élevages, le cheptel bovin, la consommation de viande et la cohésion sociale à Madagascar. Ainsi, une étude sur l'acheminement, les acteurs et le blanchiment des bovidés est nécessaire pour compléter cette recherche. Une question d'ouverture qui pourrait prolonger votre étude sur 'La vindicte

populaire : vol des bovidés et impact socio-économique' est la suivante : Quelles sont les stratégies les plus efficaces pour prévenir le vol de bovidés et réduire la pratique de la vindicte populaire dans les communautés rurales, tout en favorisant le respect des droits humains et le développement socio-économique?

Bibliographie

1. Adamou. (2019). JUSTICE POPULAIRE.
2. Benefo. (2007). *Vindicté populaire et justice communautaire : Une étude sur la réponse des communautés face à la criminalité en Afrique de l'Ouest* (Vol. 1). Journal of African Legal Studies.
3. Blaise, A. &. (2017). *L'impact économique de la vindicté populaire sur les économies rurales : Le cas du vol de bétail en Afrique subsaharienne* (Vol. 10). Economic Review of Rural Development.
4. Braithwaite, Z. e. (2002). *Restorative Justice and Responsive Regulation*. (O. University, Éd.) Oxford.
5. Désiré. (2010). *Justice populaire et défi de l'État de droit en Afrique* (Vol. 2). Revue de droit et de sciences sociales.
6. Fitzgerald. (2013). *Justice, Trust, and Community: The Paradox of Popular Justice in Developing Countries* (Vol. 1). Journal of International Developmen.
7. IBS. (2021). INTERDICTION POPULAIRE.
8. Jouve, P. (1986). *Quelques principes de construction de typologies d'exploitations agricoles suivant différentes situations agraires* (Vol. 11). Les Cahiers de la Recherche Développement.
9. Lynch, (2019). verdicte populaire. ETATS UNIS.
10. Nwankwo. (2015). *Spontaneity and Social Justice: The Dynamics of Mob Justice in African Communities* (Vol. 4). African Journal of Criminology.
11. Rawls. (1971). *A Theory of Justice* (éd. Cambridge, MA). (H. University, Éd.)
12. Zafimamonjy. (s.d.). VICTIME., (p. 2021).